

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 910

17 avril 2013

SOMMAIRE

agri.capital Group S.A.	43653	PR Immo	43678
Aloco Holding S.à r.l.	43647	PromoTwo S.à r.l.	43665
Appaloosa Natura S.à r.l.	43640	Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l.	43680
Atkins Luxembourg International S.à r.l.	43634	Rock Holding G.m.b.H.	43671
Bellatrix S.à r.l.	43637	Sefimo	43657
BVD LUX S.à r.l.	43635	Senior Europea Loan Fund SCA-SIF	43658
Crown Manco S.à r.l.	43660	SHCO 29 S.à r.l.	43663
Diamond & Gems S.A.	43642	Sigespar S.A.	43647
E.S.L. Lux S.à r.l.	43641	SIGNA Real Estate Capital Partners Deve- lopment I a S.à r.l.	43661
Eukelade G.m.b.H.	43644	SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpol- linger » Beteiligung S.à r.l.	43652
Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l.	43645	SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpol- linger » S.à r.l.	43657
LI Lux 1 S.à r.l.	43650	SIGNA R.E.C.P. Development "Sevens" S.à r.l.	43660
Loyal Champ Investment S.à r.l.	43676	SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlau- ben" S. a r.l.	43650
Lux Brooker S.A.	43652	Snafellsnes Investments S.à r.l.	43665
Masigres S.à r.l.	43669	Soneparfi SA	43661
Mirano S.A.	43671	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l.	43661
NewLine Investments S.à r.l.	43680	Sword Group SE	43678
Oceana Hold Co. II S.à r.l.	43673	TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.	43635
Oracle Luxembourg S.à r.l.	43679	Valendis Financière S.A.	43642
Panattoni Czech Republic Development Bis S.à r.l.	43674	Vininvest	43646
Partners Group Distressed U.S. Real Esta- te 2009 S.C.A., SICAR	43648	Vlivante International S.à r.l.	43680
Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR	43674	Von Limpach S.à r.l.	43637
Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR	43676		
Pigwa S.à r.l.	43669		

Atkins Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.724.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 24 septembre 2010 entre WS Atkins International Limited, une société de droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social à Ashley Road, GB-KT18 5BW Epsom, Royaume Uni, inscrite au registre britannique Companies House sous le numéro 1091953 et Atkins Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B155726 que WS Atkins International Limited a transféré douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de la société Atkins Luxembourg International S.à r.l. à Atkins Luxembourg S.à r.l.. Cette cession de parts sociales a été dûment accepté par la société Atkins Luxembourg International S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Pour la société

Notes to the financial statements as at 31 March 2012

Note 1. General. Atkins Luxembourg International S.à r.l. (the "Company") is a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg. The Company was incorporated on 24 September 2010 and is registered with the Luxembourg Trade Register under the number B155724. The by-laws of the Company have been recorded by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, and published in the Mémorial C number 2378 dated 5 November 2010, in accordance with the general company law of 15 August 1915, as amended.

On the basis of the criteria set out by the Luxembourg law, the Company is exempted from establishing consolidated accounts and a consolidated management report for the year ended 31 March 2012. In accordance with the law of 4 May 1984, the said accounts have consequently been presented on an unconsolidated basis for approval by the shareholder.

Note 2. Accounting policies. The principal accounting policies of the Company are summarised below:

2.1 Formation expenses

Formation expenses are written off as incurred.

2.2 - Investments in affiliated companies

Investments in affiliated companies are stated at their acquisition cost.

At the end of each financial year, a value adjustment for any reduction in value that is considered to be of a durable nature is made on the basis of an evaluation of each individual asset.

2.3 Foreign currency translation

The functional currency of the Company is US dollars (USD) and these accounts are expressed in that currency.

Investments in affiliated undertakings expressed in currencies other than USD are translated into USD at the exchange rates prevailing at the date of the transaction.

Other assets and liabilities expressed in currencies other than USD are translated into USD at year-end exchange rates. All related exchange differences are accounted for in the profit and loss account for the year.

Transactions in foreign currencies are recorded in USD at the rate prevailing at the date of the transaction.

Note 3. Subscribed capital and Share premium. The subscribed capital of the Company amounts to EUR 12,500, represented by 12,500 shares with a nominal value of EUR 1 each, converted to USD 16,690 at a foreign exchange rate of 1.3352 USD/EUR. On 1 October 2010, the Company's sole shareholder Atkins Luxembourg S.à r.l contributed loan receivables totalling USD 190,000,000 to the share premium account as irrevocable capital contributions.

Note 4. Investments in affiliated companies. On 24 September 2010, the Company subscribed and paid for 98% of the shares of Atkins Luxembourg S.à r.l., a company registered in Luxembourg, at a cost of EUR 12,250 (USD 16,356). On 9 December 2010 the Company incorporated Atkins ULC, an unlimited liability company registered in England, with the registration number 07465328 and subsequently subscribed for shares at par in this company, the total investment being USD 3,460,000 as at 31 March 2011.

Note 5. Irish Branch. On 23 November 2010, the Company established a branch in Ireland, which was capitalized with total allocations amounting to USD 190,100,000, comprising USD 100,000 in cash for branch investment purposes, and USD 190,000,000 in interest-free loan receivables.

Note 6. Receivables from affiliated companies. On 1 October 2010, the Company's shareholder, Atkins Luxembourg S.à r.l., assigned three intra-group long-term interest bearing loans to the Company totaling USD 190,000,000. The interest

on these loans has been set at 3 month USD LIBOR plus varying margins depending on their individual terms. These loans mature in 2015, 2020 and 2022 respectively.

Note 7. Taxes. The Company is fully taxable in Luxembourg. Effective as of 24 September 2010, the Company, together with WS Atkins International Limited, Luxembourg Branch, and Atkins Luxembourg S.à r.l., are considered as a fiscal unity under Luxembourg tax law and are thus assessed together.

Note 8. Legal reserve. In accordance with Luxembourg company law, the Company is required to transfer a minimum of 5% of its net profit for each financial year to a legal reserve. This requirement ceases to be necessary once the balance on the legal reserve reaches 10% of the issued share capital. The legal reserve is not available for distribution to the shareholders.

Note 9. Board of Managers. The board of managers during the accounting year comprised:

- Mr. Eric Isaac
- Mr Richard Webster
- Ms Beatriz Dos Santos

Note 10. Reconciliation of movement in total shareholders' equity.

Date		Share Capital	Share Premium	Legal Reserve	Results brought forward	Current Result
24/09/10	Incorporation	16,690		0	0	0
01/10/10	Equity increase		190,000,000			
31/03/11	Result FY 10/11					3,601,708
31/03/11	Result allocation			1 669	3 600 039	-3 601 708
31/03/12	Result FY 11/12					7 436 016
31/03/12	Closing balance	16 690	190 000 000	1 669	3 600 039	7 436 016

Référence de publication: 2013027594/79.

(130033925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.398.

Extrait de la résolution adoptée par les Gérants de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé, à savoir Totalserve Management (Luxembourg) S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.
- des gérants, à savoir Keimpe Reitsma, Danielle Buche, Sofia Silva, Christian Tailleur, Catia Campos, James Body, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030857/20.

(130037353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

BVD LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.164.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BVD LUX S.à r.l., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 153164, constituée sous forme

d'une société anonyme et sous la dénomination de MARE VISIO SOPARFI S.A. suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1405 du 8 juillet 2010, et dont la forme a été modifiée en société à responsabilité limitée et la dénomination en BVD LUX S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2887 du 28 novembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hassane Diabate, juriste, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Natale Capula, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les associés présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Annulation de l'augmentation du capital social de la Société, effectuée le 21 septembre 2012, à concurrence de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000) en le portant de son montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à deux millions cinq cent trente et un mille Euros (EUR 2.531.000) avec émission de vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

2. Annulation de la souscription et libération subséquentes des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales nouvelles.

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'annuler l'augmentation du capital social de la société effectuée le 21 septembre 2012, documentée par l'acte prémentionné du notaire instrumentant, publié au Mémorial C numéro 2887 du 28 novembre 2012, et notamment à concurrence de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000), pour le ramener de son montant actuel de deux millions cinq cent trente et un mille Euros (EUR 2.531.000) à trente et un mille Euros (EUR 31.000) par l'annulation des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises avec une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Deuxième résolution

Ensuite sont intervenus:

- Monsieur Benito Virgilio D'Aietti, né à Pantelleria/TP (Italie), le 20 décembre 1937, demeurant à I-80100 Napoli (Naples), Via D. Fontana 134/3 (Italie);

- Madame Rosaria D'Aietti, née à Naples (Italie), le 2 octobre 1967, demeurant à I-00135 Rome, Via del Nuoto 7 (Italie);

- Madame Emma D'Aietti, née à Naples (Italie), le 13 janvier 1969, demeurant à I-80129 Napoli (Naples), Via Solimena 101 (Italie);

ici représentés par Monsieur Hassane Diabate, prénommé, en vertu de trois procurations données sous seing privé, mentionnées ci-avant.

Monsieur Benito Virgilio D'Aietti, Madame Rosaria D'Aietti et Madame Emma D'Aietti, prénommés, ont déclaré annuler la souscription des vingt-cinq mille (25.000) parts sociales émises le 21 septembre 2012 et faite par eux comme suit:

- Monsieur Benito Virgilio D'Aietti à concurrence de vingt mille (20.000) parts sociales;

- Madame Rosaria D'Aietti à concurrence de deux mille cinq cents (2.500) parts sociales;

- Madame Emma D'Aietti à concurrence de deux mille cinq cents (2.500) parts sociales;

et réalisée moyennant l'apport en nature consistant en la totalité des parts sociales dans la société BVD HOLDING S.A.S. DI BENITO VIRGILIO D'AIETTI & C., une société en commandite simple régie par le droit italien, avec un capital social de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000), ayant son siège social à Via D. Fontana 134/3, I-80100 Napoli (Naples), Italie, immatriculée au Registre de Commerce de Naples, Italie, sous le numéro 07480120638.

Troisième résolution

L'assemblée constate que les trois cent dix (310) parts sociales représentatives du capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000) se répartissent comme suit:

- Monsieur Benito Virgilio D'Aietti, préqualifié, deux cent quarante-huit parts sociales;	248
- Madame Rosaria D'Aietti, préqualifiée, trente et une parts sociales;	31
- Madame Emma D'Aietti, préqualifiée, trente et une parts sociales;	31

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hassane DIABATE, Natale CAPULA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société.

Junglinster, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027669/83.

(130033656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Bellatrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 79.446.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des associés suivants:

- La société LUDO S.A. (R.C.S. Luxembourg B 80.935) ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- La société Rigel Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 80.944) ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- La société MIRAR S.A. (R.C.S. Luxembourg B 81.543) ayant son siège social au 9, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELLATRIX S.à r.l.

Référence de publication: 2013031019/17.

(130038080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Von Limpach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 175.397.

STATUTS

L'an deux mil treize, le septième jour de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gauthier SEPULCHRE, Infographiste, né le 4 septembre 1982 à Ottignies-Louvain-la-Neuve (Belgique), demeurant à B-1030 Bruxelles, avenue de Mars 75 B4;

2.- Monsieur Pierre-Benoît SEPULCHRE, Journaliste indépendant, né le 15 juin 1978 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue du Pesage 116 B8.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «VON LIMPACH S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Winseler.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la publication de textes, autres que textes publicitaires, sur Internet, en particulier livres, magazines, catalogues et journaux, la publication multimédia de produits imprimés, livres, revues, revues spécialisées, journaux, circulaires, tutoriels, cartes géographiques, graphiques, photographies, vidéos, musique et publications électroniques ainsi que la distribution de matériel publicitaire comme des tracts, prospectus, imprimés, et échantillons.

La société peut réaliser des services de marketing et de publicités en ligne, de publicités dans la presse populaire et professionnelle, de publicité, promotion et marketing portant sur des véhicules ainsi que la production de films publicitaires.

La société a également comme objet la création d'art graphique, la création de sites internet et la création de logos et chartes graphiques.

En relation avec son objet social, la société peut également réaliser des distributions de toutes boîtes.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, soit par l'acquisition, la souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières, propriétés intellectuelles et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en associations en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Gauthier SEPULCHRE, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Pierre-Benoît SEPULCHRE, prénommé, cinquante parts sociales	<u>50</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Gauthier SEPULCHRE, prénommé.
 - Monsieur Pierre-Benoît SEPULCHRE, prénommé.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique en cas d'un seul gérant ou par la signature conjointe de deux gérants en cas de plusieurs gérants.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gauthier Sepulchre, Pierre-Benoît Sepulchre, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 février 2013. LAC/2013/6114. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013027502/135.

(130033175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Appaloosa Natura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 69, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 114.443.

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/2013:

Première résolution:

L'assemblée générale accepte la démission de monsieur Alex Hanson du poste de gérant et de délégué à la gestion journalière.

Deuxième résolution:

Les associés approuvent à l'unanimité la cession des parts de la sàrl à Messieurs Michaël Grillo-Busuito, Calogero Grillo-Busuito et Nicolas Grillo-Busuito pour un euro symbolique comme suit:

- Monsieur Regnier Ponsar cède les 4 parts sociales qu'il possède suivant la répartition suivante à Nicolas Grillo-Busuito (2parts), Calogero Grillo-Busuito (1 part) et Michaël Grillo-Busuito (1 part) qui acceptent

- Monsieur Axel hanson cède les 32 parts sociales qu'il possède à Monsieur Calogero Grillo-Busuito qui accepte

- Monsieur Jacques-André Hannick cède les 14 parts sociales qu'il possède à Monsieur Nicolas Grillo-Busuito qui accepte

- Monsieur Jacques-André Hannick cède les 18 parts sociales qu'il possède à Monsieur Nicolas Grillo-Busuito qui accepte

- Monsieur Jean-Bernard Hannick cède les 32 parts sociales qu'il possède à Monsieur Michaël Grillo-Busuito qui accepte

La nouvelle disposition des parts sociales se répartit comme suit:

- Nicolas Grillo-Busuito: 34 parts sociales

- Michaël Grillo-Busuito: 33 parts sociales

- Calogero Grillo-Busuito: 33 parts sociales

Troisième résolution:

La gérance sera assurée par:

- Monsieur Calogero Grillo-Busuito, gérant, domicilié 2 rue des quatres Bonniers à B-4121 Neuville en condroz

- Monsieur Michaël Grillo-Busuito, gérant, domicilié 1 chemin des coquelicots à B-4120 Neupré.

Quatrième résolution:

La gestion journalière sera assurée par:

- Monsieur Calogero Grillo-Busuito, délégué à la gestion journalière, domicilié 2 rue des quatres Bonniers à B-4121 Neuville en condroz

- Monsieur Michaël Grillo-Busuito, délégué à la gestion journalière, domicilié 1 chemin des coquelicots à B-4120 Neupré.

R. Ponsar / A. Hanson / J.A. Hannick / J.B. Hannick /
M. Grillo-Busuito / N. Grillo-Busuito / C. Grillo-Busuito.

Référence de publication: 2013027613/38.

(130033939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

E.S.L. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 46, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.449.

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre janvier.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur José Alberto PINTO DE JESUS, chargé d'affaires, née à Fanzeres Gondomar (Portugal) le 21 janvier 1971, demeurant à L-4940 Bascharage, 155B, avenue de Luxembourg.

2.- Monsieur Rui Miguel COIMBRA LOPES FIGUEIREDO, chargé d'affaires, né à Luxembourg, le 03 mars 1975 demeurant à L-5244 Sandweiler, 1B, rue Ennert dem Bierg.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée E.S.L. LUX S.à r.l., avec siège social à L-4940 Bascharage, 155B, avenue de Luxembourg

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 170.449

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2141 du 29 août 2012

dont le capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur José Alberto PINTO DE JESUS, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Rui Miguel COIMBRA LOPES FIGUEIREDO prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur José Alberto PINTO DE JESUS, prénommé, déclare céder CINQUANTE (50) parts sociales à Monsieur Rui Miguel COIMBRA LOPES FIGUEIREDO prénommé, ici présent, ce acceptant, au prix d'un euros symbolique (1,-€).

Le paiement de la cession a été fait entre les parties et en dehors de la présence du notaire instrumentant.

Monsieur José Alberto PINTO DE JESUS, prénommée, gérant administratif de la société, Monsieur Rui Miguel COIMBRA LOPES FIGUEIREDO, prénommé, gérant administratif de la société et Monsieur José MOREIRA DOS SANTOS, électricien, demeurant à L-3543 Dudelange, 60, rue Pasteur, gérant technique de la société, ici représentée par Monsieur Rui Miguel COIMBRA LOPES FIGUEIREDO, prénommé, agissant en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, ci-annexée, déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Rui Miguel COIMBRA LOPES FIGUEIREDO prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite l'associé unique se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1.- La démission de Monsieur José Alberto PINTO DE JESUS, prénommé, en tant que gérant administratif de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

2.- Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-4940 Bascharage, 155B, avenue de Luxembourg à L-83 9 9 Windhof, 46, rue d'Arlon

Suite à cette décision l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. "Le siège social de la société est établi à Windhof."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pinto de Jesus, Coimbra Lopes Figueiredo, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 février 2013. Relation: EAC/2013/1647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027734/54.

(130033610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Valendis Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.149.

—
Extrait de la résolution adoptée par le liquidateur de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030868/15.

(130037560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Diamond & Gems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 175.420.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Francis Jean LECLERE, retraité, né à Jarville-la-Malgrange (France), le 5 novembre 1952, demeurant à F-54000 Nancy, 21, rue du Président Schuman

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de: DIAMOND & GEMS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation, l'exportation et le commerce en gros et en détail ainsi que la représentation de tous articles de bijouterie, de montres, de pierres précieuses, de diamants (y compris brut), de métaux précieux (y compris or d'alluvion, nugets et lingots) et au sens le plus large de tous article de joaillerie.

La société peut accomplir toutes opérations, généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut aussi détenir des droits de propriété intellectuelle en relation avec l'objet qui précède, notamment des marques et brevets.

Elle peut également s'intéresser par toute voie (notamment la prise de participation) dans toutes affaires, entreprises ou sociétés analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Francis-Jean LECLERE, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un
Est nommé administrateur:
Monsieur Francis-Jean LECLERE, prénommé

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.
Est nommé commissaire aux comptes:
La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 4, avenue du X septembre.
L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Leclere, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2013. Relation: EAC/2013/1224. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027731/112.

(130033832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Eukelade G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 157.176.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am dreizehnten Februar,

vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, in Ersetzung von Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, letztgenannter Notar bleibt Bewahrer der Urkunde,

ist erschienen:

IKB Deutsche Industriebank, Filiale Luxemburg, mit Sitz in L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme, eingeschrieben beim Luxemburger Firmen- und Handelsregister unter der Nummer B 22.658,

hier vertreten durch Herrn Gianpiero Saddi freier Angestellter, geschäftsansässig in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am ersten Februar 2013,

nachstehend „Alleingesellschafter“.

Der Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersucht den instrumentierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

Die société à responsabilité limitée luxemburger Rechts „Eukelade G.m.b.H.“, mit Sitz in 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Joëlle Baden mit Amtssitz in Luxemburg am 3. November 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 81 vom 15. Januar 2011,

nachstehend „Gesellschaft“,

Das Gesellschaftskapital der Eukelade G.m.b.H beläuft sich auf EUR 12.500, eingeteilt in 125 Anteile.

Der Alleingesellschafter hat sämtliche Anteile der Gesellschaft erworben.

Der Alleingesellschafter, welcher im Besitz sämtlicher Aktien ist, erklärt dem instrumentierenden Notar, dass er unwiderruflich beschlossen hat, die Gesellschaft unverzüglich aufzulösen und sie ab sofort in Liquidation zu setzen;

Der hier anwesende Alleingesellschafter beschließt, sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und bittet in dieser Eigenschaft den Notar seine Erklärung zu bestätigen, dass jegliche Aktiva realisiert wurden und dass jegliche bekannten Passiva der sich in Liquidation befindlichen Gesellschaft ganz bezahlt wurden oder ordnungsgemäß rückgestellt sind, so dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist, und dass jegliche verbleibenden Aktiva in das Eigentum des alleinigen Aktionärs übergegangen sind. Der Bericht des Liquidators bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Der Alleingesellschafter erklärt desweiteren dem instrumentierenden Notar, dass, im Falle von eventuellen ausstehenden Passiva, welche zum heutigen Tag der Gesellschaft nicht bekannt sind und zu diesem Zeitpunkt somit noch nicht bezahlt sind, er sich solidarisch und unwiderruflich haftbar erklärt, um diese eventuellen unbekannt Passiva zu bezahlen.

Die vorstehenden Erklärungen wurden vom Liquidationsprüfer, der Firma Euraudit Consult S.A. mit beruflicher Anschrift in Luxemburg überprüft. Der Bericht dieser Prüfung bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Der Alleingesellschafter erteilt dem Liquidator Entlastung für seine Tätigkeit in Verbindung mit der Liquidation der Gesellschaft.

Der Alleingesellschafter erteilt der Firma Euraudit Consult S.A. als Liquidationsprüfer der Gesellschaft Entlastung für ihre Tätigkeit im Zusammenhang mit der Liquidation der Gesellschaft.

Als Ergebnis des Vorstehenden ist die Liquidation der Gesellschaft beendet und für abgeschlossen erklärt; somit hat die Gesellschaft aufgehört zu bestehen.

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft verbleiben während fünf Jahren in 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Zwecks Veröffentlichungen und zu tätigen Hinterlegungen werden alle Befugnisse dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde erteilt.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtigem anfallen, werden auf EUR 1300 geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundende Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem beurkundenden Notar diese Urkunde unterschreiben.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 février 2013. LAC/2013/7541. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027745/58.

(130033787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.561.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte de constitution de la société à responsabilité limitée Johnson Controls Luxembourg Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.561, reçue par le notaire instrumentaire en date du 20 juillet 2012 (numéro 1621/12 de son répertoire), enregistrée à Esch/Alzette, Actes Civils, le 27 juillet 2012, sous la relation EAC/2012/10092,

une erreur de devise s'est immiscée dans le tableau qui se trouve dans le paragraphe relatif à la souscription-paiement dans les deux versions de l'acte. Donc il fallait lire «USD» et non «HKD».

Dans la mesure où la devise est notée de façon erronée, il y a par conséquent lieu de rectifier le passage précité de l'acte comme suit dans les deux versions de l'Acte:

Subscriber	Number of shares	Nominal value (USD)	Subscribed amount (USD)	% of share capital
Johnson Controls Automotriz Mexico, S de R.L. de C.V.	18,000	1.-	18,000.-	100%
TOTAL	18,000	1.-	18,000.-	100%
Souscripteur	Nombre de parts sociales	Valeur nominale (USD)	Montant souscrit (USD)	% du capital social
Johnson Controls Automotriz Mexico, S de R.L. de C.V.	18.000	1.-	18.000,-	100%
TOTAL	18.000	1.-	18.000,-	100%

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1429. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027846/35.

(130033834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Vininvest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.011.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le septième jour de février.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Monsieur Mathieu Vacher, employé privé, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, agissant en qualité de mandataire de:

Monsieur Brahim ZNIBER, administrateur de sociétés, né le 2 mai 1921 à Sale Bab Lambrissa (Maroc), demeurant au Domaine Ziniber Ait Harzallah El Hajeb, Maroc (ci-après «l'Associé Unique»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme de droit luxembourgeois dissoute de plein droit VININVEST, ayant son siège social à L- 2420 Luxembourg, 15 avenue Emile Reuter a été constituée sous la dénomination de COGESTER suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg en date du 17 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 16 de 1981 page 727 (la «Société») et que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en EURO le 18 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 56 du 11 janvier 2002.

Par ailleurs, le comparant, précité es qualité qu'il agit, constate que la Société a été dissoute de plein droit à l'arrivée de son terme en 2010.

2- que le capital social de la Société s'élève à EUR 28.965,31 divisé en 1.900 actions sans désignation de valeur nominale.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce la liquidation de la Société et désigne en qualité de liquidateur de la Société, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467 et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire au comptes, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport sur la liquidation et le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L- 2420 Luxembourg, 15, Avenue Emile Reuter.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mathieu Vacher, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 février 2013. LAC / 2013 / 6037. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2013.

Référence de publication: 2013027500/61.

(130033308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Aloco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.254.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la société prises en date du 5 mars 2013

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, en qualité de nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet au 5 mars 2013 et pour une durée indéterminée Monsieur Philipp-Christoph Wilhelm Heinrich Jacobi, né à Köln (Allemagne) le 4 mai 1963, dont l'adresse résidentielle est située au 5D Bergweg, 61476 Kronberg im Taunus, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloco Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013030957/15.

(130038334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Sigespar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 163.753.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

FINCONSEIL S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44.409,

ici dûment représentée par son administrateur délégué en fonction, Monsieur Raymond HENSCHEN, administrateur-délégué, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme "Sigespar S.A.", avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.753, a été constituée suivant

acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2822 du 18 novembre 2011,

b.- Que le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société "Sigepar S.A."

d.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

f.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

h.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

i.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

j.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres au porteur.

k.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Raymond HENSCHEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/98. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013027431/47.

(130033241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 140.323.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschluss der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group Distressed U.S. Real Estate 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B140323, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 11. Juli 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1912 vom 5. August 2008, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch notarielle Urkunde vom 19. November 2012, veröffentlicht im Memorial C Nummer 19 vom 3. Januar 2013.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital Aktienkapital von USD 872,544.631 (achthundertzweiundsiebzigttausend fünfhundertvierundvierzig Komma sechshunderteinunddreißig US Dollar) eingeteilt in 78.602,291 (achtundsiebzigttausend

sechshundertzwei Komma zweihunderteinundneunzig) Vorzugsaktien und 793.942,340 (siebenhundertdreiundneunzigtausend neunhundertzweiundvierzig Komma dreihundertvierzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von USD 1 pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Million US Dollar (USD 10.000.000.-) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend US Dollar (USD 1.000.-) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio von neun hundert neun und neunzig US Dollar (USD 999.-); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem US Dollar (USD 1.-) zuzüglich Emissionsagio zwischen null US Dollar (USD 0.-) und einem US Dollar (USD 1.-) nach Ermessen des Managers ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 7. December 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um USD 19.382,366 (neunzehntausend dreihundertzweiundachtzig Komma dreihundertsechszwanzig US Dollar) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 1.746,000 (eintausend siebenhundertsechszwanzig Komma null) neuen Vorzugaktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (1,- USD), ausgegeben mit einem Emissionsagio von US Dollar 999 (neunhundertneunundneunzig USD)

- 17.636,366 (siebzehntausend sechshundertsechszwanzig Komma dreihundertsechszwanzig) neuen Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem US Dollar (1,- USD), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung den Betrag von USD 1.763.636,37 (einer Million siebenhundertdreiundsechszwanzigtausend sechshundert sechsunddreißig Komma siebenunddreißig US Dollar) erhalten hat

VIII.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Englische Fassung:

" Art. 5. Share capital.

(b) The Corporation has a subscribed capital of USD 891,926.997 (eight hundred and ninety-one thousand nine hundred and twenty-six point nine hundred and ninety-seven US dollar) represented by 80,348.291 (eighty thousand three hundred and forty-eight point two hundred and ninety-one) Ordinary Shares and 811,578.706 (eight hundred and eleven thousand five hundred and seventy-eight point seven hundred and six) Manager Shares of a par value of USD 1 per Share."

Deutsche Fassung:

" Art. 5. Aktienkapital.

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von USD 891,926.997 (achthunderteinundneunzigtausend neunhundertsechszwanzig Komma neunhundertsebenundneunzig US Dollar) eingeteilt in 80.348,291 (achtzigtausend dreihundertachtundvierzig Komma zweihunderteinundneunzig) Vorzugsaktien und 811.578,706 (achthundertelftausend fünfhundertachtundsiebzig Komma siebenhundertsechs) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von USD 1 pro Aktie."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 3.000.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4085. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 25. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027344/88.

(130033252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" S. a r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 141.587.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. Februar 2013

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 28. Februar 2013 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013030786/15.

(130037375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.317.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

DE LI LUX 1, LLC, a limited liability company organised and existing under the laws of Delaware (the Sole Shareholder), being the holder of the entire issued share capital of LI LUX 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, having a share capital of EUR 1,000,000.-, registered with the Luxembourg commerce and companies register under number B 120317 (the Company).

The Company was incorporated on 29 September 2006, pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) of 22 November 2006 under number 2178, page 104527. Since that date, the Company's articles of association have been amended several times and for the last time on 30 April 2012 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial of 8 October 2012 under number 2500, page 119991.

The Sole Shareholder is hereby represented by Dimitar Morarcaliev, avocat, whose professional address is at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal, and provided to the undersigned notary.

After having been signed *ne varietur* by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, will perform its duties with all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law. The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, may on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, is authorised to make, and shall make, subject to the drawing-up of interim liquidation accounts, advance payments on the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with, as the case may be, any agreement which may have been entered into by the Company for the purposes of regulating funds flow, if any, and only in accordance therewith.

Fourth resolution

The Sole Shareholder, in its capacity as Liquidator, decides that it shall (i) realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts and (ii) to make the payments in accordance with, as the case may be, any agreement which may have been entered into by the Company for the purposes of regulating funds flow, if any, and only in accordance therewith.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

DE LI LUX 1, LLC, une limited liability company organisée et existant sous les lois du Delaware, (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est le détenteur de la totalité du capital social de LI LUX 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1,000,000.-, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120317 (la Société).

La Société a été constituée le 29 septembre 2006, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 22 novembre 2006 sous le numéro 2178, page 104527. A compter de cette date, les statuts de la Société ont été modifiés en de réitérées reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 avril 2012 du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial du 8 octobre 2012 sous le numéro 2500, page 119991.

L'Associé Unique est représenté par Dimitar Morarcaliev, avocat, ayant pour adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé présentée au notaire instrumentant.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'agir comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, dispose de tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, passera tous les actes et exécutera toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi. L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, fera ou et devra faire, sous condition de l'établissement de comptes intérimaires de liquidation, des avances sur boni de liquidation, conformément à, le cas échéant, toute convention qui pourrait éventuellement être conclue par la Société afin de réguler certains flux de trésorerie, sous réserve de conclusion d'une telle convention et seulement conformément à une telle convention.

Quatrième résolution

L'Associé Unique, agissant comme Liquidateur, procédera dans les meilleures conditions à (i) la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société et (ii) procédera à des paiements, conformément à, le cas échéant, toute convention qui pourrait éventuellement être conclue par la Société afin de réguler certains flux de trésorerie, sous réserve de conclusion d'une telle convention et seulement conformément à une telle convention.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: D. MORARCALIEV et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/689. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013027249/104.

(130033352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpollinger » Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.949.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 1. März 2013

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 01. März 2013 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 01. März 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 01. März 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013030787/15.

(130037380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Lux Brooker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 105.938.

L'an deux mille treize, le quatre janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUX BROOKER S.A.», (la "Société"), avec siège social au 20, rue Hiel, L-8715 Everlange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.938, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2005 numéro 515. Les statuts de la Société ont été modifiés le 23 août 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 octobre 2012 numéro 2496.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Dominique BERGER, secrétaire, épouse de Monsieur Pierre LECLERCQ, demeurant à L-8715 Everlange, 20 rue Hiel.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre LECLERCQ, administrateur de sociétés, demeurant à L-8715 Everlange, 20 rue Hiel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante: 91, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 20, rue Hiel, L-8715 Everlange, à l'adresse suivante: 91, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la Société est établi dans la commune de Schifflange.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres de bureau comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Dominique BERGER, Ekaterina DUBLET, Pierre LECLERCQ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013027258/55.

(130033177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 132.659.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of January.

Before us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Mr Willem-Arnoud van Rooyen, employee, with professional address in Luxembourg, as delegate (the "Delegate") duly appointed by the board of directors (the "Board of Directors") of agri.capital Group S.A. (the "Company"), a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 132.659, incorporated on September 7, 2007, by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2628 of November 16, 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on December 17, 2012 by deed of the undersigned notary, to be published in the Mémorial.

The Delegate, acting in his capacity as delegate of the Board of Directors, requested the notary to record as follows:

(I) Article 6.1 of the Articles provides as follows:

"The Company's share capital is set at twenty-one million five hundred fifteen thousand ten euros and seventy-eight cents (EUR 21,515,010.78) consisting of two billion one hundred fifty-one million five hundred one thousand seventy-eight (2,151,501,078) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each shares in registered form having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

(II) Article 8 of the Articles provides as follows:

"The authorised capital, excluding the share capital set forth in article 6.1, is set at eight hundred eight million five hundred eleven thousand thirty euros and fifty-five cents (EUR 808,511,030.55), represented by eighty billion eight hundred fifty-one million one hundred three thousand fifty-five (80,851,103,055) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the notarial deed dated April 4, 2011 with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article and subject to the provisions of any shareholders' agreement, the board of directors shall hereby be authorised to issue shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of shares upon conversion of any convertible bond without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the shareholders under the terms of a shareholders' agreement, or these articles of association. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association and in compliance with the provision of any agreement among the shareholders with respect to the amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years. The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association and subject to Law and the terms of any shareholders' agreement."

Each time the Board of Directors issues authorised shares and have accepted payment therefor, article 8 of the Articles shall be amended to reflect the result of that issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors.

(III) On the basis of the authority granted by the beforementioned article, the Board of Directors resolved, by a decision of January 10, 2013 (an extract of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to approve the issue of ninety-two million five hundred fifty-three thousand nine hundred eighty (92,553,980) new shares (the "New Shares") with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issue, against a contribution in cash in an amount of nine hundred twenty-five thousand five hundred thirty-nine euros and eighty cents (EUR 925,539.80) to the share capital, together with a contribution to the share premium account in the amount of three million seven hundred two thousand one hundred fifty-nine euros and twenty cents (EUR 3,702,159.20) (the "Share Capital Increase").

(IV) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to twenty-two million four hundred forty thousand five hundred fifty euros and fifty-eight cents (EUR 22,440,550.58) represented by two billion two hundred forty-four million fifty-five thousand fifty-eight (2,244,055,058) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each. The New Shares have been subscribed by Harvest I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability. Evidence of the contribution in cash has been shown to the undersigned notary.

(V) The Delegate then requested the notary to record the Share Capital Increase and that as a result of such Share Capital Increase, article 6.1 and articles 8 of the Articles are amended so as to read as follows:

" **6.1.** The Company's share capital is set at twenty-two million four hundred forty thousand five hundred fifty euros and fifty-eight cents (EUR 22,440,550.58) consisting of two billion two hundred forty-four million fifty-five thousand fifty-eight (2,244,055,058) shares in registered form having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

« **Art. 8. Authorised capital.** The authorised capital, excluding the share capital set forth in article 6.1, is set at eight hundred seven million five hundred eighty-five thousand four hundred ninety euros and seventy-five cents (EUR 807,585,490.75), represented by eighty billion seven hundred fifty-eight million five hundred forty-nine thousand seventy-five (80,758,549,075) shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

During a period of time of five (5) years from the date of the publication of the notarial deed dated April 4, 2011 with the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article and subject to the provisions of any shareholders' agreement, the board of directors shall hereby be authorised to issue shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of shares upon conversion of any convertible bond without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the shareholders under the terms of a shareholders' agreement, or these articles of association. Such authorisation

may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association and in compliance with the provision of any agreement among the shareholders with respect to the amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years. The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association and subject to Law and the terms of any shareholders' agreement."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at three thousand four hundred Euros (EUR 3,400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de janvier.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Willem-Arnoud van Rooyen, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que délégué (le "Délégué") dûment nommé par le conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") de agri.capital Group S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.659, constituée le 7 septembre 2007, suivant acte reçu de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2628 du 16 novembre 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 17 décembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non publié au Mémorial.

Le Délégué, agissant en sa capacité de délégué du Conseil d'Administration, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) Article 6.1 des Statuts prévoit ce qui suit:

«Le capital social de la Société est fixé à vingt et un millions cinq cent quinze mille dix euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 21.515.010,78) représenté par deux milliards cent cinquante et un millions cinq cent un mille soixante-dix-huit (2.151.501.078) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.»

(II) Article 8 des Statuts prévoit ce qui suit:

«Le capital autorisé, excluant le capital social présenté à l'article 6.1, est fixé à huit cent huit millions cinq cent onze mille trente euros et cinquante-cinq centimes (EUR 808,511,030.55), représenté par quatre-vingt milliards huit cent cinquante et un millions cent trois mille cinquante-cinq (80.851.103.055) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de l'acte notarial daté du 4 avril 2011 au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, ou, s'il y a lieu, de la résolution à renouveler ou à augmenter le capital autorisé en application de cet article et sujet aux stipulations de tout accord d'actionnaires, le conseil d'administration devra par la présente être autorisé à émettre des actions et à émettre d'autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé à toutes les personnes et à toutes les conditions qu'il juge adéquates, et plus particulièrement à procéder à toute(s) émission(s) d'actions suite à la conversion d'une quelconque obligation convertible sans réserve d'un droit préférentiel à souscrire aux actions émises pour les actionnaires existants, autre que le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires aux termes d'un accord d'actionnaires, ou ces statuts. Cette autorisation pourra être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour une modification de ces statuts et en conformité avec la stipulation de tout accord entre les actionnaires concernant la modification de ces statuts, à chaque fois pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour les modifications de ces statuts et sujet à la Loi et aux termes de tout accord d'actionnaires.»

A chaque fois que le Conseil d'Administration émet des actions autorisées et a accepté le paiement y afférent, l'article 8 des Statuts sera modifié aux fins de refléter le résultat de ladite émission et la modification fera l'objet d'un constat par acte notarial à la demande du Conseil d'Administration.

(III) Sur base du pouvoir conféré à l'article précédent, le Conseil d'Administration a décidé, par décision du 10 janvier 2013 (dont un extrait restera annexé au présent acte à enregistrer avec les autorités de l'enregistrement), d'approuver l'émission de quatre-vingt-douze millions cinq cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt (92.553.980) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions") d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, dans les limites du capital autorisé tout en supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec cette émission, contre l'apport en numéraire d'un montant de neuf cent vingt-cinq mille cinq cent trente-neuf euros et quatre-vingt centimes (EUR 925.539,80,-) au capital social, ensemble avec une contribution au compte de prime d'émission d'un montant de trois millions sept cent deux mille cent cinquante-neuf euros et vingt centimes (EUR 3.702.159,20,-) (l' Augmentation du Capital Social).

(IV) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant de vingt-deux millions quatre cent quarante mille cinq cent cinquante euros et cinquante-huit centimes (EUR 22.440.550,58) représenté par deux milliards deux cent quarante-quatre millions cinquante-cinq mille cinquante-huit (2.244.055.058) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune. Les Nouvelles Actions ont été souscrites par Harvest I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. La preuve de l'apport en numéraire a été présentée au notaire soussigné.

(V) Le Délégué a ensuite requis le notaire d'acter l'Augmentation du Capital Social et qu'en conséquence de cette Augmentation du Capital Social, les articles 6.1 et 8 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux millions quatre cent quarante mille cinq cent cinquante euros et cinquante-huit centimes (EUR 22.440.550,58), représenté par deux milliards deux cent quarante-quatre millions cinquante-cinq mille cinquante-huit (2.244.055.058) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

« **Art. 8. Capital autorisé.** Le capital autorisé, excluant le capital social présenté à l'article 6.1, est fixé à huit cent sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix euros et soixante-quinze centimes (EUR 807.585.490,75) représenté par quatre-vingt milliards sept cent cinquante-huit millions cinq cent quarante-neuf mille soixante-quinze (80.758.549.075) actions d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication de l'acte notarial daté du 4 avril 2011 au Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, ou, s'il y a lieu, de la résolution à renouveler ou à augmenter le capital autorisé en application de cet article et sujet aux stipulations de tout accord d'actionnaires, le conseil d'administration devra par la présente être autorisé à émettre des actions et à émettre d'autres instruments convertibles en actions dans les limites du capital autorisé à toutes les personnes et à toutes les conditions qu'il juge adéquates, et plus particulièrement à procéder à toute(s) émission(s) d'actions suite à la conversion d'une quelconque obligation convertible sans réserve d'un droit préférentiel à souscrire aux actions émises pour les actionnaires existants, autre que le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires aux termes d'un accord d'actionnaires, ou ces statuts. Cette autorisation pourra être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour une modification de ces statuts et en conformité avec la stipulation de tout accord entre les actionnaires concernant la modification de ces statuts, à chaque fois pour une période ne dépassant pas cinq (5) ans. Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée sous la forme requise pour les modifications de ces statuts et sujet à la Loi et aux termes de tout accord d'actionnaires.»

Coûts

Le montant des coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital, est évalué à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W-A. van Rooyen, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 janvier 2013. LAC/2013/1886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013027570/185.

(130033651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpollinger » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.911.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. Februar 2013

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses vom 28. Februar 2013 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013030788/15.

(130037378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Sefimo, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.766.

—
L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Patrick VAN HEES, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration (le «Conseil») de la société anonyme luxembourgeoise SEFIMO, en vertu d'une résolution adoptée le 15 février 2013, dont une copie, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme SEFIMO, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 174.766 et a été constituée le 28 janvier 2013 par acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II.- Le capital souscrit de la Société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions disposant des mêmes droits et obligations, dont deux mille neuf cent quatre-vingts (2.980) actions de la classe A («Actions A») et cent vingt (120) actions de la classe B («Actions B»), d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (collectivement les «Actions»).

III.- Les paragraphes 3, 4, 5 et 6 de l'article 5 de ses statuts sont libellés comme suit:

«le conseil est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à un montant total maximum de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), par émission d'Actions A exclusivement.

Cette autorisation, renouvelable, prend effet dès le 28 janvier 2013 et reste valable jusqu'au 28 janvier 2016 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil peut décider d'augmenter le capital souscrit avec émission de nouvelles Actions A, moyennant ou non paiement d'une prime d'émission, cette dernière à libérer intégralement. La libération totale ou partielle de ces augmentations peut être acceptée en espèces ou en nature y compris par compensation avec des créances vis-à-vis de la société, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission ou encore par conversion d'obligations.

Le Conseil peut déléguer à toute personne le pouvoir de recueillir les souscriptions, de recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et de comparaître en son nom devant notaire aux fins de constater l'augmentation décidée et de modifier les statuts en conséquence.»

IV.- Le Conseil, par résolution circulaire du 15 février 2013 a décidé d'augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé à concurrence de quatre millions deux cent cinquante mille euros (EUR 4.250.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 4.281.000,-) par la création et l'émission de quatre cent vingt-cinq mille (425.000) actions de catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions A existantes, à souscrire en totalité et à libérer partiellement par un apport en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) chacune, soit à concurrence d'un million soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.062.500,-) au total, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de trente-huit millions deux cent cinquante mille euros (EUR 38.250.000,-).

V.- Au vu d'un bulletin de souscription et d'une déclaration de renonciation au droit préférentiel de souscription, le Conseil a admis un des actionnaires existant à la souscription de la totalité des quatre cent vingt-cinq mille (425.000) nouvelles actions de catégorie A.

VI.- Les quatre cent vingt-cinq mille (425.000) nouvelles actions de catégorie A ont été libérées en numéraire à raison d'un quart, par mise à disposition de la Société de la somme d'un million soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.062.500,-).

VII.- La prime d'émission a été intégralement libérée en numéraire, par mise à disposition de la Société de la somme de trente-huit millions deux cent cinquante mille euros (EUR 38.250.000,-).

VIII.- Les documents justificatifs de la renonciation, de la souscription et du paiement ont été produits au notaire soussigné.

VIII.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts sous intitulé «Capital» est modifié comme suit:

Art. 5. Capital social et Capital autorisé. Le capital social est fixé à quatre millions deux cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 4.281.000,-), représenté par quatre cent vingt-huit mille cent (428.100) actions disposant des mêmes droits et obligations, dont

- quatre cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingts (427.980) actions de la classe A («Actions A») et
- cent vingt (120) actions de la classe B («Actions B»),

d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (collectivement les «Actions»).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à six mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant prénommé, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick VAN HEES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2013. Relation GRE/2013/824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013027426/72.

(130033073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Senior Europea Loan Fund SCA-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 5.547.544,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.723.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of February.

Before us, Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Danièle Maton, employee at AEW Europe S.à r.l., with professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, acting in her capacity as special proxyholder of the General Partner of Senior European Loan Fund SCA-SIF, a Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated on 18 June 2012 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 1689, dated 5 July 2012, and whose articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 21 August 2012 before the notary prenamed and published in the Memorial C number 2373, dated 24 September 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.723 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted on 22 January 2013 by the board of managers of Senior European Loan Management (acting as general partner of the Company (the "General Partner")), a copy of which resolutions, signed in variety by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That, pursuant to article 5.1 of the Articles, the issued share capital of the Company is presently set at two million four hundred and one thousand Euro (EUR 2,401,000.-), divided into one (1) management share in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 1 (the "Compartment") held by the General Partner and two million four hundred thousand (2,400,000) Class A Ordinary Shares held by a Class A Limited Shareholder in the Compartment and nine hundred ninety-nine (999) Class B Ordinary Shares in the Compartment held by the General Partner as Class B limited shareholder.

II. That pursuant to article 5 of the Articles, the un-issued but authorised share capital of the Company has been fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company by creating and issuing new shares.

III. That the Board, during the same meeting held on 22 January 2013, has resolved to cancel any preferential subscription rights and to approve the issuance of three million one hundred forty-six thousand five hundred forty-four (3,146,544) new Class A Ordinary Shares to the shareholders, upon receipt of satisfactory evidence of receipt of the entire amount of their respective parts of the drawn Commitments from the custodian bank of the Company; such newly issued Class A Ordinary Shares to be divided as follows among the various shareholders:

i. one million nine hundred sixty-six thousand five hundred ninety (1,966,590) new Class A Ordinary Shares to be issued to CNP-EVJ Fonds General Ecureuil Vie and CNP-272 Tresor Vie, in consideration for the payment of nineteen million six hundred sixty-five thousand nine hundred Euro (EUR 19,665,900), one million nine hundred sixty-six thousand five hundred ninety Euros (EUR 1,966,590) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining seventeen million six hundred ninety-nine thousand three hundred and ten Euros (EUR 17,699,310) to be booked as share premium;

ii. two hundred sixty-two thousand two hundred and twelve (262,212) new Class A Ordinary Shares to be issued to Assurances Banque Populaire Vie, in consideration for the payment of two million six hundred twenty-two thousand one hundred and twenty Euros (EUR 2,622,120), two hundred sixty-two thousand two hundred and twelve Euros (EUR 262,212) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining two million three hundred fifty-nine thousand nine hundred and eight Euros (EUR 2,359,908) to be booked as share premium; and

iii. nine hundred seventeen thousand seven hundred and forty-two (917,742) new Class A Ordinary Shares to be issued to Predica-Predica Actif Long Terme and Predica-Predica Predige, in consideration for the payment of nine million one hundred seventy-seven thousand four hundred and twenty Euros (EUR 9,177,420), nine hundred seventeen thousand seven hundred and forty-two Euros (EUR 917,742) of which to be allocated to the share capital of the Compartment and the remaining eight million two hundred fifty-nine thousand six hundred seventy-eight Euros (EUR 8,259,678) to be booked as share premium.

IV. That all these Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the aggregate share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 8 February 2013, so that the total amount of thirty-one million four hundred sixty-five thousand four hundred forty Euros (EUR 31,465,440) representing the amount of the abovementioned capital increase of three million one hundred forty-six thousand five hundred forty-four Euros (EUR 3,146,544) and an aggregate share premium in an amount of twenty-eight million three hundred eighteen thousand eight hundred ninety-six Euros (EUR 28,318,896) is at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That the Board, during the same meeting held on 22 January 2013, and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Articles, has decided to increase the issued share capital by an amount of three million one hundred forty-six thousand five hundred forty-four Euros (EUR 3,146,544.-).

VI. That as a consequence of the abovementioned capital increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

" **5.1.** The Company's subscribed share capital is set at five million five hundred forty-seven thousand five hundred forty-four Euros (EUR 5,547,544.-) represented by one (7) Management Share held by the General Partner in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 7 and five million five hundred forty-six thousand five hundred forty-four (5,546,544) Class A Ordinary Shares held by Class A Limited Shareholders in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 7 and nine hundred ninety-nine (999) Class B Ordinary Shares held by the General Partner in Senior European Loan Fund SCA-SIF - Senior European Loan Fund 7, all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 7975 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Signé: D. MATON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7780. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013027406/90.

(130032968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

SIGNA R.E.C.P. Development "Sevens" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 152.099.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. Februar 2013

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 28. Februar 2013 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013030790/15.

(130037377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 193.325,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.720.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 7 novembre 2012

Il résulte desdites résolutions que:

- Messieurs Ganash Lokanathen et Stefan Holmér ont démissionné de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 7 novembre 2012;
- Ont été nommés Gérants B de la Société avec effet au 7 novembre 2012 et ce pour une durée indéterminée:
 1. Monsieur Pieter Oosting, né à Bergen op Zoom, Pays-Bas, le 5 juin 1961, demeurant au 78, Church Road, Richmond, Surrey, TQ10 6LW, Angleterre;
 2. Monsieur Steve Amstutz, né à Sigriswil, Suisse le 2 mars 1970 demeurant au 101 Kingston Hill, Kingston Upon Thames, KT2 7PZ, Angleterre;
 3. Monsieur Neil Hooper, né à Farnham, Royaume-Uni le 16 novembre 1962 demeurant au 19, The Conifers, Crowthorne, Berkshire, RG45 6TG Angleterre;
 4. Monsieur Hutch Hutchison, né à Londres, Royaume-Uni le 21 août 1963 demeurant à East Lodge, Barford Court, Lampard Lane, Churt, Surrey, GU10 2HJ Angleterre;
 5. Monsieur Anno Koetje, né à Hoogkerk, Pays-Bas le 2 septembre 1963 demeurant au 11 Great Quarry, Guildford, GU1 3XN Angleterre;
 6. Monsieur Craig Smyth, né à Dublin, Irlande le 6 mars 1973 demeurant au 59 New Road, Womersley, Guildford, Surrey, GU5 0SF Angleterre;
 7. Monsieur Arnaud De-Schuytter, né à Paris, France le 8 septembre 1970 demeurant au Apartment 2906, Queen's Garden, 9 Old Peak Road, Hong Kong;
 8. Monsieur Gary Spencer, né à Winchester, Royaume-Uni le 25 juin 1965 demeurant au 8 Derbyfields, North Warnborough, Hook, Hants, RG29 1HH Angleterre;
 9. Madame Heli Helanummi-Cole, née à Oulu, Finlande le 18 juin 1971 demeurant à The Old Chapel, Longstock, Stockbridge, Hampshire SO20 6DR Angleterre;
 10. Monsieur Jonathan Leese, né à Wrexham, Royaume-Uni le 2 mai 1980 demeurant au 38 Horsneile Lane, Bracknell, Berkshire, RG42 2DL Angleterre;
 11. Monsieur Malindra Minhas, né à Leicester, Royaume-Uni le 20 novembre 1968 demeurant au 41 Wessex Gardens, Twyford Reading, Berkshire, RG10 0BA Angleterre; et

12. Monsieur Risto Kärki, né à Helsinki, Finlande le 17 novembre 1968 demeurant au 6, Yew Barton Court, Aldershot Road, Church Crookham, Hampshire, GU52 8LJ Angleterre.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2013027685/41.

(130033731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.203.

—
Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 28. Februar 2013

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 28. Februar 2013 haben sich in der Geschäftsführung der Gesellschaft folgende Änderungen ergeben:

- Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.
- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 28. Februar 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013030791/15.

(130037384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 200.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 110.638.

—
Il résulte des résolutions écrites de l'Associé Unique du 26 avril 2012 que la Société a décidé:

- de nommer PricewaterhouseCoopers Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, en tant que personne chargée du contrôle des comptes annuels ("réviseur d'entreprises agréé"), jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour la Société
Jana Oleksy

Référence de publication: 2013030112/16.

(130036354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Soneparfi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 161.554.

—
L'an deux mille treize, le quatorze février.

Par-devant nous Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Soneparfi SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.554 (la Société),

constituée le 17 juin 2011 suivant un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2120 le 10 septembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} août 2012 par acte du même notaire Moutrier, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2192 en date du 4 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Me Gérard Neiens, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président), qui nomme comme secrétaire Mlle Emilie Variot, résidant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée nomme

comme scrutateur Mlle Julie Carbiener, résidant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

Les procurations des actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varient par les représentants, les membres du bureau et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées auprès des autorités d'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président requiert le notaire d'enregistrer ce qui suit:

I. qu'il apparaît sur la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les 1.000.000 (un million) d'actions, représentées par (i) 277.800 (deux cent soixante-dix-sept mille huit cents) actions de classe A, (ii) 277.800 (deux cent soixante-dix-sept mille huit cents) actions de classe B, (iii) 222.200 (deux cent vingt-deux mille deux cents) actions de classe C, (iv) 222.200 (deux cent vingt-deux mille deux cents) actions de classe D, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,1 (dix cents) et représentant ensemble l'entière du capital social souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda, ci-dessous reproduit.

II. que l'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Décision de changer l'exercice social de la Société.
3. Modification afférente de l'article 21 des Statuts dans sa version anglaise.
4. Modification afférente de l'article 21 des Statuts dans sa version française.
5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris, après délibérations, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social actuel de la Société, à savoir un exercice social débutant le 1^{er} avril de chaque année pour se terminer le 31 mars de l'année suivante, afin que le nouvel exercice social débute le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année d'après.

La présente année sociale ayant débutée le 1^{er} avril 2012 se clôturera le 31 mars 2013. Ensuite, une année sociale débutera le 1^{er} avril 2013 pour se clôturer exceptionnellement le 30 avril 2013, la suivante année sociale débutera ainsi le 1^{er} mai 2013 pour se terminer le 30 avril 2014.

Troisième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 21 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version anglaise:

« **Art. 21. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 May of each year and end on 30 April of the following year. »

Quatrième résolution

A la suite de la seconde résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 21 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante. »

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en conséquence du présent acte sont estimées approximativement à EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. NEIENS, E. VARIOT, J. CARBIENER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 février 2013. Relation: RED/2013/251. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 février 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013028081/74.

(130033681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

SHCO 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.883.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of January,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Mongolia Minerals Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, with registered office at 404, 1015 - 4 Street S.W., Calgary, AB, T2R 1J4 Canada, registered with the trade and companies register of Canada under number 753308-0, represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, as duly empowered attorney by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxy and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

That Mongolia Minerals Corporation, prenamed, is the "Sole Member" of SHCO 29 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée having a share capital of EUR 12,501.-, with registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15 avenue de la Liberté registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 164.883, incorporated by a deed of the said Notary on May 6th, 2011, published in the Mémorial C number 13 page 597 on January 3rd 2012 (the "Company").

After this had been set forth, the above named member, representing the entire subscribed share capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to rectify the notarial deed passed on November 26, 2012 before Maître Francis Kessler, residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg (the "Initial Deed") in so far as the share capital of the Company, before conversion and increase, was inaccurate.

The Sole Member therefore resolves to rectify and state that the share capital of the Company amounts to EUR 12,501.- instead of EUR 12,500.- as mentioned in the Initial Deed.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Member resolves to further rectify the Initial Deed as follows:

- it has been decided (i) to cancel the par value of the shares and to change the currency of the share capital that was previously expressed in Euro (EUR) into US Dollars (USD) at the exchange rate of 1 EUR = 1.2967 USD as of November 26th, 2012 and (ii) to change the share capital from twelve thousand five hundred one Euro (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each into sixteen thousand two hundred ten American dollars and forty five cents (USD 16,210.45.-), represented by twelve thousand five hundred one (12,501) shares without par value.

- it has been decided to increase the capital by three thousand seven hundred eighty nine American dollars and fifty five cents (USD 3,789.55.-) in order to raise it from the present amount of sixteen thousand two hundred ten American dollars and forty five cents (USD 16,210.45.-) to twenty thousand American dollars (USD 20,000.-) by the issuance and the subscription by the Sole Shareholder of seven thousand four hundred ninety nine (7,499) new shares without a par value.

Third resolution

The Sole Shareholder finally states and requests the undersigned notary to record that the present rectifications shall have effect as of November 26, 2012. All other resolutions of the Initial Deed shall remain unchanged.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize janvier,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Mongolia Minerals Corporation, une société siégeant sous les lois du Canada, avec siège social au 404, 1015 - 4 Street S.W., Calgary, AB, T2R 1J4 Canada, immatriculé auprès du Registre des sociétés au Canada sous le numéro 753308-0, représentée par Mme. Sofia Da Chao, salariée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante est «l'Associée Unique» de SHCO 29 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de EUR 12.501,- et ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164.883, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 janvier 2012 sous le numéro 13 page 597 (la «Société»)

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de rectifier l'acte notarié passé le 26 novembre 2012, par devant Maître Francis Kessler, demeurant à Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg (l'«Acte Initial») dans la mesure où le capital social de la Société, avant conversion et augmentation, était inexact. L'Associé Unique décide donc de rectifier et déclare que le capital social de la Société est d'un montant de EUR 12.501,- au lieu de EUR 12.500,-comme mentionné dans l'Acte Initial.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide d'acter les rectifications suivantes:

- Il a été décidé (i) d'annuler la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social précédemment exprimé en Euro (EUR) en Dollars américains (USD) au taux de change de 1 EUR = 1,2967 USD à partir du 26 novembre 2012 et (ii) de convertir le capital social de douze mille cinq cents un euros (EUR 12.501,-), représenté par douze mille cinq cents une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune en seize mille deux cents dix dollars américains et quarante cinq cents (USD 16,210.45), représenté par douze mille cinq cents une (12.501) parts sociales sans valeur nominale.

- Il a été décidé d'augmenter le capital social de trois mille sept cent quatre vingt neuf dollars américains et cinquante cinq cents (USD 3,789.55) afin de le porter de son montant actuel de seize mille deux cents dix dollars américains et quarante cinq cents (USD 16,210.45) à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission et la souscription par l'Associé Unique de sept mille quatre cents quatre vingt dix neuf (7.499) parts sociales nouvelles sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique établit et demande au notaire soussigné d'acter que les présentes résolutions rectificatives prendront effet à compter du 26 novembre 2012. Toutes les autres dispositions de l'Acte Initial demeureront inchangées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1065. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013028064/102.

(130033959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Snaefellsnes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.397.

Extrait de la résolution adoptée par les Gérants de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- de l'associé, à savoir Westfjord Capital S.à r.l., a fait l'objet d'un changement d'adresse.

- des gérants, à savoir Christian Tailleur, James Body et Keimpe Reitsma, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013030104/19.

(130036781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

PromoTwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.975.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of January.

Before Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1307, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1305, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca Partners L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Quebec, registered with the Registre des Entreprises du Quebec under registration number 3362083217, having its registered office at 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Quebec, Canada, acting for its Jersey branch Yucca Partners L.P. Jersey Branch, a branch of Yucca Partners L.P. formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 23322, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, here represented by Stanislas BUNETEL, Attorney-at-Law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of PromoTwo S.à r.l. having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 11 January, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) class A shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 1,216,375 class A shares for Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 18,000 class A shares for Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 15,625 class A shares for Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million thirty-seven thousand five hundred thirty-nine Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 1,037,539.95) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million fifty thousand thirty-nine Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 1,050,039.95) by the creation and the issue of one hundred three million seven hundred fifty-three thousand nine hundred ninety-five (103,753,995) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the one hundred three million seven hundred fifty-three thousand nine hundred ninety-five (103,753,995) new class A shares as follows:

(a) One hundred million nine hundred sixty-three thousand twelve (100,963,012) new class A shares by Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one million nine thousand six hundred thirty Euro twelve Euro Cents (EUR 1,009,630.12);

(b) One million four hundred ninety-four thousand fifty-eight (1,494,058) new class A shares by Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of fourteen thousand nine hundred forty Euro fifty-eight Euro Cents (EUR 14,940.58);

(c) One million two hundred ninety-six thousand nine hundred twenty-five (1,296,925) new class A shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch by a contribution in cash of twelve thousand nine hundred sixty-nine Euro twenty-five Euro Cents (EUR 12,969.25).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of one million thirty seven thousand five hundred and thirty-nine Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 1,037,539.95) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million fifty thousand thirty-nine Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 1,050,039.95) by the creation and the issue of one hundred three million seven hundred and fifty-three thousand nine hundred and ninety-five (103,753,995) new class A of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

All the one hundred and three million seven hundred and fifty-three thousand nine hundred and ninety-five (103,753,995) new class A shares are subscribed for by three existing shareholders as follows:

(a) One hundred million nine hundred and sixty-three thousand twelve (100,963,012) new class A shares by Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of one million nine thousand six hundred and thirty Euro twelve Euro Cents (EUR 1,009,630.12);

(b) One million four hundred and ninety-four thousand fifty-eight (1,494,058) new class A shares by Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of fourteen thousand nine hundred and forty Euro fifty-eight Euro Cents (EUR 14,940.58);

(c) One million two hundred and ninety-six thousand nine hundred and twenty-five (1,296,925) new class A shares by Yucca Partners L.P. acting for Yucca Partners LP Jersey Branch, its Jersey branch, prenamed and represented as stated hereabove, and fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand nine hundred sixty nine Euro twenty-five Euro Cents (EUR 12,969.25).

The one hundred and three million seven hundred and fifty-three thousand nine hundred and ninety-five (103,753,995) new class A shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of one million thirty seven thousand five hundred and thirty-nine Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 1,037,539.95) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class A shares, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is fixed at one million fifty thousand thirty-nine Euro and ninety-five Euro Cents (EUR 1,050,039.95) represented by one hundred and five million three thousand nine hundred and ninety-five (105,003,995) class A shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand two hundred Euros (EUR 2,200,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1307 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1305 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca Partners L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit du Québec, immatriculé auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro d'immatriculation 3362083217, ayant son siège social au 1134 Sainte Catherine Street West, H3B 5K2 Montreal, Québec, Canada, agissant pour sa succursale de Jersey, Yucca Partners L.P. Jersey Branch, une succursale de Yucca Partners L.P. constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 23322, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, ici représentée par Me Stanislas BUNETEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de PromoTwo S.à r.l. avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 11 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A sont réparties entre les associés comme suit:

1. 1.216.375 parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 18.000 parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 15.625 parts sociales de classe A pour Yucca Partners L.P. agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million trente-sept mille cinq cent trente-neuf Euros et quatre-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 1.037.539,95) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million cinquante mille trente-neuf Euros et quarante-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 1.050.039,95) par la création et l'émission de cent trois millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (103.753.995) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des cent trois millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (103.753.995) nouvelles parts sociales de classe A comme suit:

(a) cent million neuf cent soixante-trois mille douze (100.963.012) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de un million neuf mille six cent trente Euros et douze centimes d'Euro (EUR 1.009.630,12);

(b) un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante-huit (1.494.058) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quatorze mille neuf cent quarante Euros et cinquante-huit centimes d'Euro (EUR 14.940,58);

(c) un million deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-cinq (1.296.925) nouvelles parts de classe A par Yucca Partners LP agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey par l'apport en numéraire de douze mille neuf cent soixante-neuf Euros et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 12.969,25).

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million trente-sept mille cinq cent trente-neuf Euros et quatre-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 1.037.539,95) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million cinquante mille trente-neuf Euros et quarante-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 1.050.039,95) par la création et l'émission de cent trois millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (103.753.995) de nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les cent trois millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (103.753.995) de nouvelles parts sociales de classe A sont souscrites par trois associés existants comme suit:

(a) Cent million neuf cent soixante-trois mille douze (100.963.012) nouvelles parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de un million neuf mille six cent trente Euros et douze centimes d'Euro (EUR 1.009.630,12);

(b) Un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille cinquante-huit (1.494.058) nouvelles parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de quatorze mille neuf cent quarante Euros et cinquante-huit centimes d'Euro (EUR 14.940,58);

(c) Un million deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-cinq (1.296.925) nouvelles parts sociales de classe A pour Yucca Partners LP agissant pour Yucca Partners LP Jersey Branch, sa succursale de Jersey précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de douze mille neuf cent soixante-neuf Euros et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 12.969,25).

Les cent trois millions sept cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (103.753.995) nouvelles parts sociales de classe A ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de un million trente-sept mille cinq cent trente-neuf Euros et quatre-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 1.037.539,95), qui est à la disposition de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe A, l'Article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à un million cinquante mille trente-neuf Euros et quarante-vingt-quinze centimes d'Euro (EUR 1.050.039,95) représenté par cent cinq millions trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze parts sociales de classe A (105.003.995), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées».

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 janvier 2013. LAC / 2013 / 3552. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013027994/207.

(130033609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

Pigwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.190.

En date du 22 février 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Robert van 't Hoeft, du poste de gérant;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PIGWA SARL

Fabrice Rota

Gérant

Référence de publication: 2013030057/17.

(130036118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Masigres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.407.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le cinq février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Pedro Miguel DE JESUS MACHADO, salarié, né à Coimbra/Se Nova(Portugal) le 23 décembre 1985, demeurant à L-4326 Esch/Alzette, 19, rue de Stalingrad

2.- Monsieur César Augusto DA SILVA RODRIGUES, salarié, né à Agrela Santo Tirso (Portugal) le 03 juillet 1976, demeurant à L-3616 Kayl, 52, rue du Commerce,

3.- Madame Filipa Alexandra COELHO DE ALMEIDA SANTOS, salariée, née à Mealhada (Portugal) le 23 octobre 1986, demeurant à L-4326 Esch/Alzette, 19, rue de Stalingrad

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

MASIGRES S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exécution de travaux de carrelages et la réalisation de chapes.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Bergem.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Pedro Miguel DE JESUS MACHADO, prénommé, VINGT-QUATRE PARTS SOCIALES	24
2.- Monsieur César Augusto DA SILVA RODRIGUES, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
3.- Madame Filipa Alexandra COELHO DE ALMEIDA SANTOS prénommée VINGT-SIX PARTS SOCIALES	26
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ces parts sociales ont été entièrement libérées comme suit:

- par un apport d'outils et du matériel énumérés sur une liste annexée à l'acte, évalué à six mille cent euros (6.100,-€) et
- par des versements en espèces, de six mille quatre cents euros (6.400,-€).

Les comparants déclarent que les prédicts apports sont à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

- I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Pedro Miguel DE JESUS MACHADO, prénommé
- II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur César Augusto DA SILVA RODRIGUES, prénommé
- III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: De Jesus Machado, Da Silva Rodrigues, Coelho de Almeida, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2013. Relation: EAC/2013/1805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013027292/82.

(130033441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Rock Holding G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.113.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 Janvier 2013

1. Mme. Maria PENA a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 31 Décembre 2012.

2. M. Franz Josef Felix BINGGER, né à Ravensburg (Allemagne), le 1^{er} mars 1946, demeurant professionnellement à 18/27, Franz-Josef-Strasse, A-5020 Salzburg, a été nommé comme gérant avec effet au 31 Décembre 2012 pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 01.03.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROCK HOLDING G.m.b.H.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013030092/17.

(130036229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Mirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.030.

—
L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIRANO S.A., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg numéro B 112030, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 437 du 28 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés par deux fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2798 du 4 décembre 2007 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mai 2012, publié au Mémorial C numéro 1881 du 28 juillet 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocations.
2. Modification de l'année sociale qui courra désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} septembre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012.
3. Modification afférente de l'article 7 des statuts.
4. Divers

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} septembre 2012 se terminera le 31 décembre 2012.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) MIRANO S.A., with registered office in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg number B 112030, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 21st of November 2005, published in the Mémorial C number 437 of the 28th of February 2006, and whose articles of association have been modified twice by deed of the undersigned notary on the 28th of September 2007, published in the Mémorial C number 2798 of the 4th of December 2007 and by deed of the undersigned notary on the 24th of May 2012, published in the Memorial C number 1881 on the 28th of July 2012.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Waive of the formalities of the convocation.
2. Change of the fiscal year to run henceforth from January 1 to December 31 of the same year, the current fiscal year extending from September 1, 2012 and will end to December 31, 2012.
3. Subsequent amendment of article 7 of the Articles of Association.
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting states that shareholders have waived to the formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting decides to change the fiscal year of the company in order to run henceforth from January 1 to December 31 of the same year, the current fiscal year which has begun on September 1, 2012 will end on December 31, 2012.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution the meeting decides to amend the first paragraph of article seven of the articles of association and to give it the following wording:

" **Art. 7.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31 of the same year."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 janvier 2013. Relation GRE/2013/107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013027302/106.

(130033314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Oceana Hold Co. II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.290.

En date du 21 février 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Robert van 't Hoeft, du poste de gérant de catégorie B;
- Révocation de Martinus Weijermans, du poste de gérant de catégorie B;
- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée;

- Nomination de Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, Monaco, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Avec effet au 15 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oceana Hold Co. II S.à r.l.

Martin Paul Galliver

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013030014/22.

(130036699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Panattoni Czech Republic Development Bis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.981.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 1^{er} mars 2013

1) La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship Sarl, ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B144.945, a été démissionné comme gérant.

2) Le nombre des gérants a été augmenté de un (1) à trois (3).

3) La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship Sarl, ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B144.945, a été nommé comme gérant B.

4) Monsieur Olivier Marbaise, né le 16 août 1973 à Verviers (Belgique), demeurant au 95, rue Gillet, B-6790 Aubange (Belgique) a été nommé comme gérant B.

5) Monsieur Pavel Sovicka, né le 17 mars 1978 à Pribram (République Tchèque), demeurant à Namesti 18, 26248 Rozmítal pod Tremsinem (République Tchèque), a été nommé comme gérant A.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Panattoni Czech Republic Development Bis Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2013030035/26.

(130036282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.206.

—
Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, auf Grund eines Zirkularbeschluss der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxemburg Nummer B 146206, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Mai 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1097 vom 3. Juni 2009, und deren Satzung wurde mehrmals abgeändert und zum letzten Mal durch notarielle Urkunde vom 24. August 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2438 vom 1. Oktober 2012.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.881.200,214 (zwei Millionen achthunderteinundachtzigtausendzweihundert Komma zweihundertvierzehn Euro) eingeteilt in 2.621.654,440 (zwei Millionen sechshunderteinundzwanzigtausendsechshundertvierundfünfzig Komma vierhundertvierzig) Manager-Aktien und 259.545,774 (zweihundertneundfünfzigtausend fünfhundertfünfundvierzig Komma siebenhundertvierundsiebzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 17. Dezember 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 62.890,770 (zweiundsechzigtausend achthundertneunzig Komma siebenhundertseibzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 5.665,320 (fünftausendsechshundertfünfundsechzig Komma dreihundertzwanzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 57.225,450 (siebenundfünfzigtausendzweihundertfünfundzwanzig Komma vierhundertfünfzig Euro) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermitteln durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis zu ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 5.722.545,45 (fünf Millionen siebenhundertzweiundzwanzigtausend fünfhundertfünfundvierzig Komma fünfundvierzig Euro) erhalten hat.

VIII.- Dass aufgrund des oben genannten Beschlusses, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.944.090,984 (zwei Millionen neunhundertvierundvierzigtausend neunzig Komma neunhundertvierundachtzig Euro) eingeteilt in 2.678.879,890 (zwei Millionen sechshundertachtundsiebzigtausend achthundertneunundsiebzig Komma achthundertneunzig) Manager-Aktien und 265.211,094 (zweihundertfünfundsechzigtausend zweihundertelf Komma null vierundneunzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie, ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Euro (999,- EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 2,944,090.984 (two million nine hundred and forty-four thousand and ninety point nine hundred and eighty-four Euro) represented by 2,678,879.890 (two million six hundred and seventy-eight thousand eight hundred and seventy-nine point eight hundred and ninety) Manager-Shares and 265,211.094 (two hundred and sixty-five thousand two hundred and eleven point zero ninety-four) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share and a share premium of EUR 999.- (nine hundred ninety-nine Euro).

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 4.000,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4086. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 25. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027361/90.

(130033267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Loyal Champ Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.406,20.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 150.868.

Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société LOYAL CHAMP INVESTMENT S.à r.l.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOYAL CHAMP INVESTMENT S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013030565/15.

(130037365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxembourg, auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, RCS Luxemburg Nummer B 151582, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 23. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 565 vom 17. März 2010. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 19. November 2012, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 3108 vom 29. Dezember 2012.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.550,73 (einunddreißigtausend fünfhundertfünfzig Komma dreiundsiebzig Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 55.075,561 (fünfundfünfzigtausend fünfundsechzig Komma fünfhunderteinundsechzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- eine Million (1.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie; und
- zehn Millionen (10.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt eintausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) zuzüglich Emissionsagio von bis zu neunhundertneunundneunzig Euro und neunundneunzig Eurocent (999,99 EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Eurocent (1,-EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und neunundneunzig (99) Eurocent nach Ermessen des Managers) ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 17. Dezember 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um 59,47 EUR (neunundfünfzig Komma siebenundvierzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 5.947,200 (fünftausend neunhundertsevenundvierzig Komma zweihundert) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Eurocent (0,01 EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Komma neunundneunzig Euro (EUR 999,99 EUR),

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis zu ihrer Zeichnung den Gesamtbetrag von EUR 5.947.200,- (fünf Millionen neunhundertsevenundvierzigtausend zweihundert Euro) erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Aktienkapital (paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.610,20 (einunddreißigtausend sechshundertzehn Komma zwanzig Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 61.022,761 (einundsechzigtausend zweiundzwanzig Komma siebenhunderteinundsechzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 31.610,20 (thirty-one thousand six hundred and ten point twenty Euro) represented by 3,099,998.000 (three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight point zero) Manager Shares and 61.022,761 (sixty-one thousand and twenty-two point seven hundred and sixty-one) Ordinary Shares with a par value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 4.000,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4087. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 25. Februar 2013.

Référence de publication: 2013027362/84.

(130033272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Sword Group SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 9.289.965,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.244.

—
EXTRAIT

En date du 30 juillet 2012, par une lettre envoyée à la Société, Deloitte Audit S.à r.l. a informée la Société de sa démission de son poste de réviseur d'entreprise avec effet immédiat.

Il en résulte que le réviseur d'entreprise agréée de la Société est désormais MAZARS LUXEMBOURG S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013030237/16.

(130036421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

PR Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 91, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.653.

L'an deux mil treize, le quatre janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pierre LECLERCQ, gérant de sociétés, né à Verviers, le 18 décembre 1971, demeurant à L-8715 Everlange, 20, rue Hiel, et

2.- Monsieur Stéphane Eric FRISANCO, gérant de sociétés, né à Charleroi (B), le 4 février 1972, demeurant à B-6210 Les Bons Villers, 39, rue Henri Loriaux,

Lesquels comparants requièrent le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) que le capital social de la société à responsabilité limitée PR IMMO, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 115653, ayant son siège social au 91, avenue de la Libération, L-3850 Schifflange (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 661 du 18 mars 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 943 du 10 mai 2011, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, et que toutes ces parts sont ici représentées, le capital étant réuni dans son intégralité;

Constatation d'une cession de parts sociales

2) Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2012, que Monsieur Raymond HEINEN, gérant de sociétés, né à Auderghem (B), le 19 octobre 1951, demeurant à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny, a cédé et transporté, cinquante (50) parts sociales, qu'il détenait dans la Société à Monsieur Stéphane Eric FRISANCO, prénommé, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties, ce donnant bonne et valable quittance.

Conformément à l'article 8 des statuts de la Société Monsieur Pierre LECLERCQ, prénommé, déclare approuver, en sa qualité de coassocié, la prédite cession de cinquante (50) parts sociales de la Société à Monsieur Stéphane Eric FRISANCO, prénommé, et renonce au droit de préemption lui revenant dans le cadre de la prédite cession.

Pour les raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, cette cession a été approuvée par les gérants de la Société, qui la considèrent comme dûment signifiée à la Société, et qui ont déclaré l'accepter au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En raison de la prédite cession, les parts sociales de la Société sont réparties désormais comme suit:

Monsieur Pierre LECLERCQ	50 parts sociales
Monsieur Stéphane Eric FRISANCO	50 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales.

Assemblée générale extraordinaire

Suite à la constatation de la cession de parts sociales actée ci-avant, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, ayant reconnu être pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

2. Démission de Monsieur Raymond HEINEN de ses fonctions de gérant de la Société, et décharge pour l'exécution de son mandat.

3. Nomination en son remplacement de Monsieur Stéphane Eric FRISANCO comme gérant de la Société.

Après avoir exposé ce qui précède, les associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin d'enlever la précision de la souscription de parts sociales, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Deuxième résolution

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Raymond HEINEN de ses fonctions de gérant de la Société, et lui accordent décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer en son remplacement Monsieur Stéphane Eric FRISANCO, ci-avant nommé, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

La Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à charge de la société, et l'associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre LECLERCQ, Stéphane Eric FRISANCO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013027372/73.

(130033461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

Oracle Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 236.408.125,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 76.953.

—
EXTRAIT

Par résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 février 2013, il a été décidé de transférer le siège social de la Société, avec effet immédiat du 77-79, Parc d'Activités, L-8083 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg à 89B, rue Pafebruch, West Side Village -Building Buis, Parc d'Activités Capellen, L-8083 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 1^{er} Mars 2013.

Pour Oracle Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013030234/16.

(130036628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Vlivante International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 29.999,40.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.484.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 27 février 2013 de la société Vlivante International S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 27 février 2013:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 27 février 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à s-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013030184/19.

(130036749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Resolution Quadrangle General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.414.

Extrait des résolutions prises par l'associé en date du 15 février 2013

- La démission de Mademoiselle Nicola FOLEY de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé avec effet au 15 Février 2013.

Luxembourg, le 22 Février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013031348/15.

(130038366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

NewLine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.007.

Extrait de la résolution adoptée par les Gérants de la société en date du 25 février 2013:

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2013 du 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de tous que l'adresse:

- des gérants, à savoir Christian Tailleur et James Body, a fait l'objet d'un changement d'adresse.

La nouvelle adresse est la suivante: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013029992/18.

(130036738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.
